

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 16 octobre 2017 modifiant l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bretagne

NOR : SSAZ1730709A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-11 et D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2015-1880 du 30 décembre 2015 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bretagne, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 13 février 2017,

Arrête :

Article 1^{er}

« Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L. 1432-11 du code de la santé publique » : M. Sylvain PLEYBER, titulaire, en remplacement de M. Jean-Paul LEROUX.

Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 16 octobre 2017.

Pour la ministre et par délégation :
*Le secrétaire général des ministères
chargés des affaires sociales,*
P. RICORDEAU